

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

REGLEMENT SPORTIF 2017-2018

Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine

1 - COMPETENCES : Le règlement ci-après a pour objet de déterminer le fonctionnement et l'animation du Championnat de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine et d'en déterminer les titres dans chaque série définie dans l'article n°6. Familles de pratiques concernées : Dériveurs, Windsurf, Skiff, Catamarans, Voile Radiocommandée, Paravoile, Kite. Les épreuves du Championnat de Ligue sont déclarées comme « toutes catégories » (pas de surclassement exigé). Le Championnat de Ligue se déroule sous l'égide de la FFVoile et de son règlement sportif.

2 - DEFINITIONS ET OBJECTIFS : Ce présent règlement prend effet au 1er septembre 2017. Il est créé, à l'initiative de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine et des représentants des classes, un championnat de Ligue établi sur une série d'épreuves définie par famille de pratiques. Ces classements offrent un outil d'évaluation du niveau sportif des coureurs permettant d'apprécier le niveau de chaque coureur et de définir une politique sportive, depuis le niveau club jusqu'au plus haut niveau.

3 - ORGANISATEUR : L'autorité organisatrice de ces championnats est la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

4 - EPREUVES CONCERNEES : Les épreuves concernées et prises en compte pour l'établissement du classement sont les épreuves de niveau 5A, et les grades 4 se déroulant dans la Ligue. Toutes ces épreuves seront définies par le calendrier sportif régional et validées par la FFVoile. Le Championnat de Ligue est clôturé après la Coupe Nouvelle-Aquitaine Banque Populaire (CNABP). Cette dernière sera non retirable du classement.

Montant maximum pour les inscriptions aux régates de ligue : 7 euros par personne embarquée par jour (toute autre prestation doit être dissociée).

4.1 - Annulation d'épreuve : La décision d'annuler une épreuve sera prise par le club organisateur, en concertation avec le représentant de la commission sportive de la Ligue.

4.2 - Validation d'épreuve : Une course suffit pour valider une épreuve.

4.3 - Obligations de l'organisateur : Le ou les organisateurs d'une compétition sont des personnes physiques ou morales qui doivent :

- se conformer à l'ensemble des dispositions du présent règlement ;
- être dûment identifiés ;
- éditer l'Avis de Course au moins 1 mois avant le début de la compétition, en accord avec la Commission Régionale d'Arbitrage ;
- définir les conditions d'inscription, en accord avec les éventuelles règles d'admissibilité ou de sélections relatives à l'épreuve ;
- déclarer la manifestation à l'Administration compétente (Affaires Maritimes, Préfecture) ;
- réunir les moyens matériels et humains nécessaires à la bonne tenue de la compétition et en assurer la réalisation dans le respect des engagements prescrits dans l'Avis de Course ;
- solliciter la désignation des arbitres conformément aux procédures en vigueur (Voir article III. du RS FFV) et respecter les principes de prise en charge des frais des arbitres ;
- assumer seuls toutes les responsabilités (notamment financières) liées à la nature et au déroulement de la compétition.

5 - CATEGORIES D'AGE : Voir les titres décernés en 6.2

6 - CLASSEMENT : Les coureurs licenciés hors Ligue peuvent participer aux épreuves et apparaissent sur les classements du Championnat de Ligue. Seuls les licenciés 2018 des clubs de la Ligue peuvent concourir aux titres de « champion régional ».

6.1 - Classement du Championnat de Ligue : Le classement est établi sur la saison sportive, de septembre 2017 à juin 2018, mais peut varier d'une série à l'autre (voir ANNEXES).

Nombre d'épreuves prises en compte : à partir de 4 épreuves validées, le plus mauvais score sera retiré sauf la CNABP. Le Championnat devra compter au moins deux épreuves pour être validé. Le mode de classement est à minima. Un coureur non partant à une épreuve est classé DNC. Il reçoit le score suivant : Nombre final d'inscrits au Championnat +1.

6.2 - Titres décernés : Les titres seront décernés par catégorie à partir de 5 embarcations pour les garçons, 3 pour les filles.

WINDSURF

- Benjamin D2 Fille et Garçon
- Minime BIC 293 OD Fille et Garçon D1/D2 12-14 ans
- Espoir Bic 293 OD Fille et Garçon 15-16 ans
- Techno plus OD Fille et Garçon 17-25 ans
- RSX Espoir Fille et Garçon 15-20 ans
- Raceboard - RCO - Inter-séries 15 ans et plus
- Funboard et Windsurf à Foil 15 ans et plus

DERIVEURS

- Optimist Benjamin Fille et Garçon (U 11)
- Optimist Minimes Fille et Garçon (U 16)
- Open Bic Benjamin Fille et Garçon (U 11)
- Open Bic Minimes Fille et Garçon (U 17)

Dériveurs Inter-séries ou Monotypie

- Laser 4.7 Fille et Garçon (U 16)
- Laser radial Fille et Garçon
- Laser Standard
- Inter-séries Solitaire
- Inter-séries Double

CATAMARANS

- Minimes FK14
- Espoirs SL 15.5 open 14-16 ans
- SL 16 Open
- Nacra 15 open
- Inter-séries Catamarans

VOILE Radio Commandée

- Classe Marblehead Open Classe 1M (IOM) Open MCR Open

PARAVOILE

- Hansa Double et Solitaire
- Miniji
- 2.4
- Sonar Open

KITE

- Twin tip
- Foil

7 - CLASSEMENT CLUBS : Le classement des clubs est obtenu sur le Championnat de Ligue sans recalcul des points. Seuls les clubs « Nouvelle-Aquitaine » pourront prétendre au titre.

Voir annexes pour chaque série.

8 - BONNE CONDUITE SPORTIVE : Il est rappelé à chaque coureur qu'il doit se comporter en « bon sportif » pendant les régates. Toute mauvaise conduite pourra être sanctionnée conformément à la règle en vigueur.

9 - SECURITE JAUGE : Toute embarcation devant participer à une épreuve de Ligue devra obligatoirement être en conformité avec les règles de classe au niveau de la sécurité. Le gilet de sécurité sera obligatoire, sauf pour les planches à voile à discrétion du comité de course. Pour un club qui déplace plus de 6 coureurs sur une épreuve de Ligue, il est recommandé que l'entraîneur ou l'accompagnateur vienne avec un bateau de surveillance et une VHF. L'entraîneur ou l'accompagnateur pourra être intégré au dispositif de surveillance de l'épreuve. Il appartient au club organisateur de trouver des moyens de sécurité nécessaires. Un élargement (sortie et retour) pourra être mis en place suivant les modalités décrites ci-après : à la discrétion de l'autorité organisatrice.

10 - CONTESTATIONS : Toute contestation concernant l'application du présent règlement sur une épreuve devra être adressée par écrit aux Présidents de la Commission Sportive, dans un délai d'une semaine. A la réception de la contestation écrite, la commission chargée de l'application du présent règlement se réunira et apportera une réponse écrite.

11 - DEROULEMENT D'UNE REGATE, DUREE, NOMBRE DE COURSES ET PARCOURS : Préconisations Type parcours : ils seront adaptés par rapport à la configuration du plan d'eau utilisé. La durée de la course sera d'environ de 30' pour le premier. Durée temps passé sur l'eau : Si possible, 4 H maxi pour les ronds B et D2 et les Benjamins, 5 H pour les Minimes, 6 H maxi pour les autres.

12 - ACCOMPAGNEMENT DES COUREURS SUR L'EAU : Les entraîneurs (pour les catégories benjamin, minimes et D2) ont la possibilité, pendant le déroulement des courses, d'apporter des conseils ou assistance aux coureurs qui se trouvent en dernière partie de classement ou en difficulté, sans pour autant favoriser leur classement au regard des autres.

ANNEXE OPTIMIST 2017/2018

CATEGORIE D'AGE

Concerne tous les coureurs jusqu'à 15 ans. Pour chaque épreuve, l'organisateur établit un classement général benjamin, minime et une extraction si au moins 5 filles.

On laisse à l'appréciation des entraîneurs et des responsables fédéraux de l'activité la possibilité de s'inscrire en D1 ou D2. Les coureurs ayant participé à deux régates en D1 ne pourront plus courir en D2.

BENJAMINS : nés après 2006

MINIMES : nés en 2004, 2005, 2006

ESPOIRS (cadets) : nés en 2003

ORGANISATION D'UNE EPREUVE

Pour postuler à l'organisation d'une régata optimist, le club doit avoir un minimum d'activité optimist.

Le club organisateur s'engage à respecter les préconisations et le règlement de Promotion Optimist, ainsi que le règlement de la Ligue et cette annexe. En outre, il s'engage à faire un classement, une remise des prix, en incluant les différentes catégories (minimes, benjamins, filles et garçons, et éventuellement D2, D3 si elles existent.)

PARCOURS ET DUREE DE NAVIGATION PAR JOUR

Durée d'une course environ 35' pour le premier en D1

En benjamin, la durée de navigation préconisée ne pourra pas dépasser 4h / jour de régata

En minimes, la durée de navigation préconisée ne pourra pas dépasser 6h / jour de régata

IDENTIFICATION

Numéros selon prescriptions fédérales et POP

Bande noire pour les benjamins, losange rouge pour les filles.

CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Le club organisateur doit récompenser les 3 premiers de chaque catégorie. (garçons et filles (benjamins et minimes), et éventuellement D2 et D3.

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

Le nombre de places attribuées par les quotas de la FFVoile ne détermine pas obligatoirement le nombre de coureurs envoyés au Championnat de France par la commission sportive, qui pourra être réduit.

Les sélections aux Championnats de France sont définies par la FFVoile et par la Ligue. La sélection des coureurs, pour les solitaires et les équipages, se fera sur les épreuves entre le 1er janvier et le 3 juin 2018.

La sélection s'effectuera comme suit : la sélection se fera par l'établissement d'un classement à minima, des coureurs minimes (nés en 2004, 2005, 2006), calculé comme suit :

- Plusieurs régates de la Ligue de grade 5A (SL)
- La Coupe Régionale est non retirable
- Une ou deux régata(s) SIL de grade 4 (les 2 pour les optimists cette saison, car 2 SIL dans la région)
- Classement sur le nombre de manches et non de régates (- 20%).

- Au minimum, trois épreuves devront être courues et validées pour retirer le plus mauvais résultat.
- Une régata de grade 5A sera validée même si une seule course a été courue.

Ce calendrier sera validé par la Commission Sportive de la Ligue.

1.1 En cas d'égalité de points d'un coureur ou d'un équipage, le coureur ou l'équipage ayant eu le plus grand nombre de places de 1er, 2ème, 3ème, etc.... sur l'ensemble des épreuves sera sélectionné pour participer au Championnat de France. En cas de désistement d'un coureur, c'est le coureur ayant eu le plus petit nombre de points immédiatement après lui qui sera sélectionné.

1.2 Après la Coupe Régionale, la Commission Sportive de la Ligue est la seule habilitée à établir la liste des coureurs sélectionnés pour les différents Championnats de France. La Ligue transmet à chaque coureur, sa sélection pour le Championnat de France. Celui-ci doit confirmer à la Ligue son intention de participer. La Commission Sportive se réserve la possibilité de ne pas accepter cette sélection en fonction du niveau des coureurs, pour des raisons de sécurité sur les Championnats de France.

2. INSCRIPTIONS

Seuls peuvent être sélectionnés, les licenciés dans la Ligue et titulaires de la licence fédérale compétition valide et en règle avec leur association de classe. Les tranches d'âges sont définies par le règlement sportif de la FFVOILE.

Lors de la Coupe de la Ligue, un quota Optimist fille et garçon sera attribué au premier du classement (minime fille et garçon), afin de donner plus d'importance à cette régata. Si le gagnant est déjà qualifié, le quota sera attribué au suivant, et ainsi de suite.

CLASSEMENT CLUBS

Le classement des clubs est obtenu sur le Championnat de Ligue sans recalcule des points. Seuls les clubs « Nouvelle-Aquitaine » pourront prétendre au titre.

Dériveurs : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues sur le classement général de la série pour le meilleur coureur en Optimist Benjamin et le meilleur coureur dans une des séries suivantes : Optimist U 16, Open Bic U 16, Laser 4.7, Radial, Standard, IND Solitaire ou Double. Pour la prise en compte d'une série, il doit y avoir au minimum cinq bateaux classés. Si un club n'a pas de bateau classé en Optimist Benjamin, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé plus 1 point. En cas d'égalité le classement benjamin primera.

Si un club n'a pas un nombre de coureurs classés suffisant dans un des supports, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé au classement général plus 1 point.

ANNEXE PLANCHE A VOILE 2017/2018

DIVISION 2

AGES : Concerne tous les coureurs. Pour chaque épreuve, l'organisateur établit un classement général benjamin, minime, et une extraction si au moins 5 filles.

On laisse à l'appréciation des entraîneurs et des responsables fédéraux de l'activité la possibilité de s'inscrire en D1 ou D2. Les planchistes ayant participé à deux régates en D1 ne pourront plus courir en D2

Matériel :

- Flotteur : *Tous les flotteurs* que l'on peut trouver dans les écoles de voile
- Gréement : Le gréement est libre avec une voile inférieure ou égale à 6.8m²

DIVISION 1 BIC 293 OD

Matériel : selon Jauge FFV Bic 293OD :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/windsurf/documents/Jauge_293OD.pdf

Toute demande dérogation sera soumise au comité de course pour décision

MINIMES : nés en 2004-2005-2006 (12-14ans garçons et filles)

ESPOIRS : nés en 2002 ou 2003 (15 et 16 ans garçons et filles)

TECHNO+ : nés en 1993-1994-1995-1996-1997-1998-1999-2000-2001 (17-25ans)

RACEBOARD (RCO/RCB et RSX)

JEUNES : (15 / 20 ans garçons et filles) **SENIORS (RCO / RCB / RSX):** nés avant 1997 **MASTER :** 35 ans et +

Matériel :

Rsx jauge classe RSX : <http://www.rsxclass.com/?mdocs-file=3002&mdocs-url=3001&disp=inline>

Raceboard : jauge FFV raceboard :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/pratique/windsurf/documents/Jauge_Raceboard.pdf

RSX : selon jauge RSX Class : <http://www.rsxclass.com/?mdocs-file=3002&mdocs-url=3001&disp=inline>

Raceboard : selon jauge raceboard :

http://www.internationalwindsurfing.com/userfiles/documents/RB_Class_Rules.pdf

PARCOURS

Durée d'une course environ 25' pour le premier en D1 et Raceboard

FUNBOARD VAGUE et SLALOM (Fun Cup)

ESPOIRS : nés en 1998 et avant

SENIORS : nés en 1997 et après

MASTERS : 35 ans et +

Matériel libre

Possibilité de licence à la journée

IDENTIFICATION

Numéros selon prescriptions FFVoile sauf D2 et Funboard (Lycras numérotés)
Flammes de couleur jaune pour les minimes et rose pour les filles.

CLASSEMENT DE L'ÉPREUVE

Le club organisateur doit récompenser les 3 premiers de chaque support, voire si possible le premier de chaque catégorie d'âge. (garçons et filles)

QUALIFICATION CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

Selon règlement de sélection Ligue et FFV de l'année (catégories d'âge, Calendrier, conditions, matériel...)

Pour les windsurfs D2 et funboard le championnat prendra en compte les épreuves de 5 B et la finale régionale.

CLASSEMENT CLUBS

Le classement des clubs est obtenu sur le Championnat de Ligue sans recalcule des points. Seuls les clubs « Nouvelle Aquitaine » pourront prétendre au titre.

Windsurf : Le classement s'obtient par le cumul des places obtenues par :

- les 3 meilleurs coureurs en BIC 290 OD division 2,
- les 2 meilleurs coureurs en BIC 293 OD division 1,
- le meilleur coureur en Raceboard, RCO ou RSX Espoirs,
- Si un club n'a pas un nombre de coureurs classés suffisant dans un des supports, il comptabilisera le nombre de places obtenues par le dernier classé au classement général plus 1 point.

ANNEXES « DERIVEURS SOLITAIRES » 2017/2018

Le championnat de Ligue pour les Lasers 4.7 et Radial se composent de 5 épreuves :

- National Laser Hourtin, 28 au 31 octobre 2017
- SL Arcachon, 11 mars 2018
- National Laser La Rochelle, 12 au 15 avril 2018
- SL Royan, 6 mai 2018
- Coupe régionale Hendaye, 2 et 3 juin 2018

Seules les 4 épreuves de 2018 sont sélectives au Championnat de France (règlement FFV).

Une seule épreuve retirable à partir de cinq épreuves disputées, hors coupe régionale, pour le classement final du championnat. Une seule épreuve retirable à partir de quatre épreuves disputées, hors coupe régionale, pour la phase sélective au championnat de France.

Le championnat de Ligue pour le groupe « dériveurs solitaires IND » se composent de 3 épreuves :

- SL Arcachon, 11 mars 2018.
- SL Royan, 6 mai 2018.
- Coupe régionale Hendaye, 2 et 3 juin 2018.

Ces 3 épreuves seront sélectives au championnat de France pour les Lasers Standard.

Aucune épreuve retirable ni pour le classement final du championnat ni pour la phase sélective au championnat de France.

Quotas de sélection au championnat de France par catégorie :

Laser Standard Garçons	1
Laser Radial Filles	1
Laser Radial Garçons	6
Laser 4.7 Filles	1
Laser 4.7 Garçons	3

ANNEXES CATAMARAN 2017-2018

Règlement des sélections au France Catamaran ,TYKA, SL15,5 et SL16 2018

Règlement de participation aux sélections : les coureurs devront être licenciés dans un club de Nouvelle-Aquitaine.

Ils devront être au poids de jauge le jour de la finale régionale.
Le classement se fait par équipage et non individuellement.

Les quotas sont définis par les responsables de la commission sportive catamaran et validé le B.E. de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

Les quotas sont les suivants : TYKA : les 6 premier des sélections
SL15,5 : les 6 premier des sélections
SL16 : les 6 premier des sélections

Les dates de sélections et les lieux de sélection sont les suivant :

- SL1 : les 10et 11 mars EVR la ROchelle
- SL 2 : les 24 et 25 mars au YC Basque Socoa
- SIL 3 : les 5et 6 avril à saint Georges de Didonne
- SL 4 : les 2 et 3 Juin à Socoa

Le classement sera établi de la façon suivante :

Il sera établi sur les 3 meilleurs résultats des équipages, la finale régional ne pouvant être enlevée.

Le classement de chaque équipage sur une SL ou SIL prendra en compte tous les équipages classés, qu'ils soient ou non de la Ligue.

En cas de non-participation à une régates de sélection, l'équipage prendra le nombre de point équivalent au nombre de classés, plus un.

Après chaque régates, il sera envoyé à chaque entraîneur répertorié le classement provisoire.

Il ne sera pas fait d'invitation aux Championnats de France.

**SELECTION POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE ESPOIR
SERIES DERIVEURS DOUBLES - MODE DE CALCUL**

MODE DE SELECTION

Les sélections aux Championnats de France 2018 sont définies par la FFVoile et par la Ligue. La sélection pour les équipages 420 et 29er, se fera sur les épreuves entre le 1^{er} janvier et le 3 juin 2018.

La sélection se fera par l'établissement d'un classement à minima, calculé comme suit :

- Grade 5A du 11 Mars au CV ARCACHON
- Grade 4 du 24 au 25 Mars à SR Douarnenez (Uniquement pour les 420)
- Grade 5A du 6 Mai au Régates de Royan
- Grade 5A des 2 et 3 Juin (Finale régionale) à Hendaye

Si moins de 3 épreuves sont validées, le classement sera le total de ces trois épreuves, et si plus de 3 épreuves sont validées, le plus mauvais score sera retiré.

En cas d'égalité de points d'un équipage, le coureur ou l'équipage ayant eu le plus grand nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc.... sur l'ensemble des épreuves sera sélectionné pour participer au Championnat de France.

En cas de désistement d'un équipage, c'est le coureur ou l'équipage ayant eu le plus petit nombre de points immédiatement après qui sera sélectionné.

Après la Finale Régionale, la Commission Sportive de la Ligue est la seule habilitée à établir la liste des coureurs sélectionnés pour les différents Championnats de France. La Ligue transmet à chaque coureur, sa sélection pour le Championnat de France. Celui-ci doit confirmer à la Ligue son intention de participer. La Commission Sportive se réserve la possibilité de ne pas accepter cette sélection en fonction du niveau des équipages, pour des raisons de sécurité sur les Championnats de France.

INSCRIPTIONS

Seuls peuvent être sélectionnés, les licenciés dans la Ligue et titulaires de la licence fédérale compétition valide et en règle avec leur association de classe.

Les tranches d'âges sont définies par le règlement sportif de la FFVOILE.